

COMMUNIQUE

M&D mobilise le tissu associatif local pour la solidarité avec les retraités marocains de Perpignan

Marseille, le 24 Septembre 2010

Les médias ont attiré, ces jours-ci l'attention de l'opinion publique sur la situation que vivent actuellement 150 à 200 retraités marocains résidant à Perpignan, dans les Pyrénées orientales : en mai dernier, et suite à une enquête de plusieurs mois, avec contrôle de passeports, ces derniers ont été informés par la CAF de la suspension de leur allocation logement.

Cette suspension était motivée par le fait qu'ils n'occupaient pas leur logement « de manière permanente ». La CAF exige également le remboursement des sommes « indûment versées » depuis 3 ans.

Nous connaissons la situation de grande précarité de nombre de retraités d'origine marocaine résidant à Perpignan : la plupart sont d'anciens travailleurs agricoles ou ouvriers du bâtiment, coupés pour certains de leur famille restée au pays, ne disposant pas d'une retraite complète (ils n'ont souvent pas été déclarés par leur employeur), ce qui les oblige à émarger sur le « minimum vieillesse », accordé depuis peu aux retraités immigrés, sous condition de séjour quasi-permanent en France.

Leur vie est rythmée par « un va- et- vient » régulier entre la France et le Maroc pour conserver leurs droits. Nous demandons pour eux le droit de vivre et de terminer leur vie dans leur famille, ce qui suppose **la circulation des droits sociaux** acquis pendant leur vie de travail en France, au même titre que les milliers de français qui ont choisi de vivre leur retraite au Maroc.

Interpellée par le caractère discriminatoire de ces procédés (qui ne s'appliquent pour l'instant qu'aux anciens travailleurs marocains et se fondent donc sur des critères de nationalité), M&D mobilise actuellement ses partenaires associatifs perpignanais pour porter assistance à ces retraités et faire jouer la solidarité entre eux et avec eux.

Plusieurs associations de Perpignan ont commencé à identifier les intéressés et à les informer sur les risques qu'ils encourent. Des juristes et des avocats sympathisants de M&D sont d'ores et déjà volontaires pour conseiller et défendre les personnes concernées auprès de l'administration et des juridictions compétentes.

Par ailleurs, même si les procédures doivent être engagées individuellement pour chaque retraité, l'idée de mettre en place un collectif de défense de ces personnes est en train de faire son chemin.

Pour toute information, merci de contacter :

Lahoussaine JAMAL : 06 64 99 72 73

jamal@migdev.org

Najat BOUNGAB : 07 60 33 04 53

najat.boungab@migdev.org